



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE
	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

Dispositif de prévention spécialisée - Convention financière 2024 entre la ville de Dijon et l'Association Médiation Dijon Métropole

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2019, le préfet de la Côte-d'Or, a statué concernant le transfert de compétences entre le Conseil départemental de la Côte-d'Or et Dijon métropole. Cet arrêté fixe le périmètre des compétences, ainsi que les moyens humains, financiers et matériels transférés à Dijon métropole au 1er janvier 2020. Ce sont donc huit groupes de compétences sur les neuf possibles qui sont transférés à l'entité Dijon métropole dont la compétence de la prévention spécialisée.

Dijon métropole a confié à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) la mise en œuvre de cette compétence en 2022, en complémentarité de l'offre de médiation sociale qu'elle portait jusqu'à présent. L'objectif est de lutter contre les processus de ruptures familiales, sociales, scolaires et citoyennes vectrices d'un glissement vers le désœuvrement.

Le déploiement des actions de prévention spécialisée en faveur des jeunes âgés de 9 à 15 ans est effectif sur l'ensemble des communes concernées (Dijon, Chenôve, Longvic et Quetigny). Le dispositif des « bataillons de la prévention » (12 postes d'éducateurs), financé par l'État à hauteur de 500 000 € en 2024 vient renforcer la prévention spécialisée sur les quartiers dits de « Reconquête Républicaine » (Les Grésilles à Dijon et le Mail à Chenôve).

La prévention spécialisée ainsi constituée permet :

- d'offrir une présence éducative de proximité visible et mobilisable par les jeunes et les habitants des quartiers prioritaires de la ville de Dijon Métropole,
- de travailler en prévention auprès des jeunes et de leurs familles afin d'accompagner, d'étayer et de traduire les enjeux identitaires, sociaux et sociétaux auxquels sont confrontés les jeunes grandissant en quartier prioritaire de la ville,
- de travailler étroitement avec l'éducation nationale afin de lutter contre la déscolarisation, l'exclusion scolaire et pour maintenir cohérence et communication entre les familles et l'école,
- de proposer une offre de soutien à la parentalité forgée sur la libre adhésion du jeune et de sa famille en dehors de toute autre mesure éducative,
- de co-construire avec les acteurs institutionnels de chaque secteur l'offre de réponse éducative adaptée à chaque situation rencontrée ou prise en charge,
- d'assurer un suivi des situations.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens a été approuvée par le conseil métropolitain du 21 décembre 2023 et prévoit le versement d'une subvention de 280 000 € par Dijon métropole. Afin de soutenir financièrement la réalisation des objectifs de la prévention spécialisée, les communes concernées sont également sollicitées à hauteur de 40 000 € pour chacun de leur quartier prioritaire soit 80 000 € pour la ville de Dijon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention annexée à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention 2024 de 80 000 € à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 53
 CONTRE : 1

ABSTENTION : 5
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)